



Appel à projets Mobilité 2026 du Collège Universitaire des Enseignants en Santé Publique (CUESP)

GUIDE D'INSTRUCTIONS

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le Collège Universitaire des Enseignants et Chercheurs en Santé Publique (CUESP) a pour rôle d'encourager les parcours universitaires des professionnels de santé publique. La mobilité des jeunes spécialistes en santé publique est une source d'acquisition de nouvelles méthodes et de savoir-faire. C'est également une impulsion pour l'émergence et le renforcement de projets collaboratifs. Le CUESP souhaite encourager les mobilités nationale ou internationale de jeunes praticiens en santé publique. L'appel à projets est doté d'une bourse de **5 000 euros**.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

2.1 – Le porteur du projet

- Jeune professionnel de santé publique (AHU-CCA, Assistant, PH, PHC, Associé, MCU-PH, PHU), ou interne en dernière année (Dr Junior)
- Ayant un projet de carrière hospitalière et universitaire en Santé Publique
- Souhaitant acquérir une nouvelle expertise et participer à une expérience de recherche, d'enseignement, ou hospitalière en santé publique

2.2 – Le projet

- Le départ aura lieu entre novembre 2026 et octobre 2027.
- Le projet de mobilité doit être d'une durée minimale de six mois pour être éligible ; les projets sur une année complète seront privilégiés.
- La structure d'accueil doit être située à l'étranger ou en France (dans ce cas, elle doit être distincte de l'hôpital/établissement et université d'origine du porteur de projet).

2.3 – Le financement

- Financement : **5 000 €** maximum.
- La subvention est destinée à financer la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de séjour dans la limite de l'enveloppe attribuée.

3. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à candidatures : **01/07/2026**

Date limite de soumission du dossier complet : **31/08/2026**

Date prévisionnelle de publication des résultats : **31/09/2026**

4. SELECTION DES PROJETS

4.1 - Procédure de sélection

Les dossiers de candidatures seront expertisés par la commission recherche du CUESP.

4.2 - Critères d'expertise

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité
- Le demandeur : formation et diplômes, motivation, plan de carrière et intégration de l'expérience au retour dans son établissement d'origine
- La structure d'accueil : nature (unité de recherche, service ou département de santé publique d'une institution ou d'un établissement de santé, service ou département pédagogique d'une UFR Santé), environnement (scientifique, de soins ou pédagogique selon la nature de la structure d'accueil), productions (activité de santé publique, d'enseignement ou de publications selon la nature de la structure d'accueil), qualité de l'encadrement, savoir-faire en matière de recherche, de pratique de la santé publique ou de pédagogie (selon la nature de la structure d'accueil)
- Le projet de mobilité : contenu du projet (qualité et pertinence sur le plan scientifique, pédagogique ou d'expertise en santé publique (selon la nature du projet)), caractère innovant, adéquation avec le projet professionnel au retour de mobilité (apports attendus sur le plan professionnel individuel pour le candidat et pour la structure accueillant le candidat au retour de la mobilité), cohérence (faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis, objectifs réalistes dans le cadre de la mobilité)

4.3 Les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » – Pièces du dossier complet :

- Le CV du candidat avec mention obligatoire de la date de naissance (2 pages maximum)
- Le CV court du responsable de la structure d'accueil (2 pages maximum)
- Protocole (format libre) (10 pages maximum incluant bibliographie et annexes)
- La Lettre d'engagement des co-financeurs si applicable
- Un soutien au projet de mobilité (format libre)
 - candidat HU : lettres de soutien du chef de service CHU, du directeur de département pédagogique (à défaut du Doyen de l'UFR) et du directeur d'unité de recherche auxquels est affilié le candidat
 - candidat Docteur junior : lettre de soutien du coordonnateur de DES
- Une attestation d'engagement à accueillir le candidat rédigée et signée par le responsable de la structure d'accueil (format libre).
- Budget prévisionnel indiquant les postes de dépenses prévisibles tels que le loyer ou les frais de déplacement (format libre).

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera jugé irrecevable.

Les dossiers sont à adresser à nelly.agrinier@univ-lorraine.fr

5. SUIVI DES PROJETS

Les lauréats de l'appel à projet devront transmettre **un rapport financier et un rapport d'activité** dans les 3 mois suivants la fin de la mobilité, et présenter les résultats de leurs travaux de mobilité lors d'une assemblée générale du CUESP dans les deux ans suivant la fin de la mobilité.